



## Restructurations : 600 mutations décidées en décembre

**La direction a présenté aux organisations syndicales présentes ce 11 septembre une partie de la liste des postes (avec le nombre de places associées) qui seront ouverts à la CAP préfigurée de décembre, autrement dénommée l'ICP.**

Cette première liste est fondée sur le TROED-cible 2022. Il s'agit des postes créés dans le cadre du projet Action Publique 2022. L'unique document préparatoire est arrivé 48h avant la réunion et, après discussion, il **liste 467 places accessibles (hors surnombre) sur 91 postes en métropole**. Cf. lien plus bas, surligné en jaune.

La direction nous a informé qu'il y aurait d'autres postes ouverts à l'ICP :

- 79 agents ont déclaré partir à la retraite prochainement = leurs postes seront ouverts (s'ils sont dans le TROED2022)
- 124 agents ont déclaré qu'ils étaient prêts à laisser leur poste pour un autre, leur poste serait ouvert en vacance éventuelle.

Ainsi, on peut estimer que près de 600 mobilités seront décidées lors de l'ICP qui va s'étendre sur décembre janvier février.

Cette CAP préfigurée (l'ICP) doit permettre de pré-affecter des agents 1 an, voire 2 ans, voire un peu plus, à l'avance.

Dans cette première liste de postes, 437 places sont disponibles pour les TSM et 327 pour les ITM. **Il y a 256 places en recouvrement sur les 467 offertes, tandis que 30 sont réservées uniquement aux ITM et 181 uniquement aux TSM.**

Les postes couvrent entre autres les domaines de la prévision, de la nivologie, de la prévi-aéro, Médias, de la marine avec Brest, de la climatologie, l'observation et du support en DIR ainsi que DSI/BSA/Assistance Applicative. Pour ce qui concerne les Météo-Conseils, la CFDT-Météo a obtenu 14 ETP supplémentaires au TROED 2022 par rapport à ce qui était prévu initialement (92 + 2 MC, cf. [page 12 du fichier ici en lien](#)) mais cela ne donne au total que 108 places (hors surnombre) sur les 7 postes répartis dans les divisions Services des DIR.

On ne peut que vivement conseiller de postuler si un poste nous semble intéressant (une fois que les fiches de poste seront en ligne).

**Les agents intéressés par l'Aéro en CRA vont devoir postuler, y compris ceux qui sont déjà en CRA (!) car ces postes sont considérés comme nouveaux, à l'instar des postes MétéoConseils, ou de certains postes à la DSO.**

Nous pouvons proposer un fichier Excel qui permet, avec des filtres, de faire apparaître clairement les postes que l'on peut tenir à distance, ou encore les postes réservés aux seuls TSM, ou bien encore les postes réservés aux seuls ITM. Mais nous ne pouvons mettre en ligne que [sa version .pdf. Il s'agit des postes proposés à l'ICP, étiquetés AP2022.](#)

Nous avons constitué ce fichier avec les éléments dont nous disposons, non définitivement validés. Ce fichier est là pour vous aider mais c'est l'ouverture officielle des postes qui fera foi. Pour un envoi de la version du fichier en Excel, nous la demander par [simple email](#).

### **Des surnombres :**

Sur certains postes, précisément et justement les MétéoConseils et ceux à DCSC/MBD (2 ITM, 5 TSM) ainsi que DCSC/AVH/appuiClimF (un poste créé temporairement), il y aura des places en surnombre et "pérennes". D'ailleurs, il n'y aura pas aucun étiquetage "en surnombre" sur des agents. Il en est prévu environ 35 pour les divisions Services et 20 pour les postes en Climatologie. De manière plus isolée et plus ciblée, 3 à Brest et 2 à Tarbes.

Les agents affectés sur ces postes ne seront donc pas inquiétés fin 2022. Cela signifie que ceux qui partiraient ensuite de ces postes ne seront pas remplacés (c'est la notion de surnombre). Et on imagine qu'en conséquence, parmi les critères pour choisir les agents, inéluctablement, la direction aura bien entendu un oeil sur la durée prévisible dudit surnombre.

Le poste "DCSC/AVH/appuiClimF" permet d'affecter des surnombres sur un poste « créé pour l'occasion ». Il s'agit de gérer la transition, dans les DIR, entre la future ancienne et la future nouvelle organisation. Certaines tâches dévolues en théorie aux Météo-Conseil seront prises en charge par les agents sur ce poste.

Le même procédé est utilisé pour l'aéro : le poste "CRA-xx" est un poste créé pour accueillir environ 10 à 15 surnombres.

En outre, ces deux créations très originales n'auront pas d'implantation géographique prédéfinie, ce qui permet une certaine flexibilité qui bénéficiera aux agents. Pour l'aéro, il s'agit pour la direction de permettre une transition vers les cibles en effectif 2022. Deux services sont en surnombre par rapport à 2022 : Bâle et Orly. Cela incite à créer ex-nihilo ce poste CRA-xx. Les agents sur ce poste pourront travailler à distance pour tout CRA. Tout le monde suit le raisonnement ?

\*

### **Vous n'y voyez pas très clair ?**

Vous pouvez nous interroger : <mailto:cfdt@meteo.fr>. Nous répondrons au mieux.

Vous pouvez aussi, et même, il faut... consulter : [la foire aux questions en ligne](#). Il y est par exemple précisé : *Un agent retenu à l'ICP, même non restructuré aura priorité sur un agent restructuré qui se déclarerait au moment de l'ouverture du poste en CAP. D'où l'intérêt de postuler à l'ICP. Cf Page 7 sur 10.*

Par ailleurs, la direction organise un forum des mobilités du 14 octobre à Toulouse. Les agents qui s'y rendront pourront rencontrer les chefs de fil Métier et des responsables de la DRH.

Les inscriptions sont ouvertes pour ce forum. Elles sont possibles jusqu'au 1er octobre.

\*

Nous avons souligné que cette réunion du 11 septembre était « d'information », pas un véritable "GT". Nous avons demandé de pouvoir rediscuter certains points si nécessaire, avant **l'ouverture officielle des postes prévue pour le 26 septembre prochain.**